



Prolongation de garantie limitée

Porsche Approved

La tranquillité d'esprit qu'apporte une couverture de deux ans sans limite de kilométrage.



Service Porsche Roadside Assistance.

La garantie prolongée comprend également le service de soutien Porsche Roadside Assistance, exclusif aux propriétaires Porsche pour leur faire bénéficier d'une sécurité ajoutée dans leurs déplacements, et ce, 24 heures par jour et 365 jours par année. Le programme Porsche Roadside Assistance comprend une foule de services, dont l'assistance en cas de panne du véhicule, l'assistance pour remettre le véhicule en marche et l'assistance en cas d'interruption de voyage.

Pour communiquer avec le programme Porsche Roadside Assistance, composez le 1 800 PORSCHE.

Prix de la garantie limitée Porsche Approved prolongée.

La garantie est offerte pour tous les modèles Porsche courants qui satisfont aux exigences d'admissibilité du véhicule et d'étendue de la garantie, à l'exception des Carrera GT et 918 Spyder. Prière de communiquer avec votre centre Porsche autorisé pour connaître le prix de la garantie applicable à votre modèle. Taxes en sus.

Chaque fois qu'il est question d'investissement, c'est payant d'avoir une protection.

Elle est mesurée et méticuleuse et elle commande le respect. C'est un instrument réglé au quart de tour comme nul autre. Ce n'est pas juste une voiture sport. C'est votre Porsche. Vous avez investi dans ce véhicule et c'est un investissement que vous souhaitez protéger au même titre que vos autres biens.

Notre engagement à l'égard de votre Porsche va bien au-delà de la norme. C'est pourquoi nous vous offrons la possibilité de prolonger la garantie limitée Porsche Approved. Après l'expiration de la garantie qui couvre actuellement votre véhicule, vous continuerez de bénéficier du niveau de service exceptionnellement élevé auquel les conducteurs de Porsche s'attendent.

La garantie limitée Porsche Approved prolongée s'applique partout au Canada et aux États-Unis et vous pouvez vous en prévaloir dans tous les centres Porsche. La garantie couvre 100 % du coût des pièces et de la main-d'œuvre pour les composantes garanties. De plus, elle ne comporte aucune limite de kilométrage afin que vous puissiez tirer un plaisir maximal de chaque kilomètre passé derrière le volant. Durant la période de la garantie, aucune franchise ne vous sera facturée en cas de réclamation.

Communiquez avec votre centre Porsche local pour plus d'information.

Exigences concernant l'admissibilité du véhicule :

- Propriétaire original / Même propriétaire
- Véhicule construit selon les normes canadiennes
- Véhicule toujours couvert par la garantie limitée de véhicule neuf ou la garantie limitée
 Porsche Approved
- Véhicule satisfaisant aux exigences de l'inspection en 111 points pour prolonger la garantie limitée Porsche Approved
- Rapport d'analyse du véhicule*

- Réparation ou remise à neuf en fonction des défaillances identifiées dans le cadre de l'inspection en 111 points, aux frais du client, sauf si la garantie applicable est toujours en vigueur*
- Véhicule confié uniquement à un centre Porsche autorisé pour tous les travaux de réparation ou d'entretien antérieurs
- Toutes les campagnes d'entretien effectuées avant l'inscription de la garantie prolongée

^{*}Aux frais du client, sauf si la garantie est souscrite dans les 12 mois suivant la date de première livraison du véhicule.



La garantie limitée Porsche Approved prolongée couvre toute défaillance des composantes suivantes :

- Moteur
- Système d'alimentation en carburant et système de refroidissement
- Groupe motopropulseur et transmission
- Suspension et direction

- Système de freinage
- Système de chauffage et de climatisation
- Systèmes électriques
- Carrosserie
- Composantes électroniques des systèmes de confort

Les composantes suivantes sont assujetties à une usure normale :

- Lames d'essuie-glace
- Pneus
- Patins et disques de frein
- Amortisseurs
- Disque et plateau de pression d'embrayage
- Courroie d'entraînement incluant guides et galet tendeur

- Bougies
- Accumulateurs
- Réservoir PDCC
- Liquide de refroidissement
- Toutes les ampoules (sauf celles au xénon ou à DEL)
- L'ensemble des filtres, des huiles et des graisses

Portée de la garantie.

Moyennant une inspection en 111 points Porsche Approved et la satisfaction des exigences d'admissibilité au programme, une couverture d'une durée de deux ans sans limite de kilométrage est consentie à l'achat de la garantie limitée Porsche Approved prolongée.

La garantie limitée Porsche Approved prolongée prend effet à l'expiration de la durée ou à l'atteinte de la limite de kilométrage de la garantie limitée de véhicule neuf ou encore à l'expiration de la durée d'une garantie de véhicule d'occasion certifié Porsche Approved en vigueur, selon la première éventualité.

Transférabilité de la garantie.

La durée restante de la garantie limitée Porsche Approved prolongée ne peut être transférée à un autre consommateur que dans le cadre d'une vente de gré à gré ou d'une vente d'accommodement par l'entremise d'un centre Porsche.

Automobiles Porsche Canada, Ltée ne facture aucuns frais en cas de transfert de cette garantie limitée prolongée.

Cependant, le client acheteur est tenu de fournir une carte de transfert de propriété à Automobiles Porsche Canada, Ltée après la transaction. Sur réception de la carte de transfert de propriété, les renseignements qui y sont fournis permettent à Automobiles Porsche Canada, Ltée de mettre à jour sa base de données de clients. De plus, Automobiles Porsche Canada, Ltée se réserve le droit de ne pas honorer la garantie limitée prolongée Porsche Approved avant d'avoir pu vérifier la propriété et l'admissibilité du véhicule.







Pour plus d'information, prière de consulter www.porsche.ca ou de communiquer avec votre centre Porsche. Sauf erreur ou omission.

L'ensemble des textes, des images et des autres renseignements sont soumis aux droits d'auteur de D^r Ing. h.c. F. Porsche AG.

Cette publication ne peut en aucun cas être reproduite, transmise ou autrement utilisée sans le consentement écrit préalable de Dr Ing. h.c. F. Porsche AG.

Porsche, l'écusson Porsche, 911, Carrera, Boxster, Macan, Panamera et les autres marques sont des marques de commerce déposées de D' Ing. h.c. F. Porsche AG.

D^r Ing. h.c. F. Porsche AG Porscheplatz 1 70435 Stuttgart, Allemagne www.porsche.com

 $\hbox{@}$ D r Ing. h.c. F. Porsche AG, 2017

Édition : mai 2017 MMH00185